

## **MODALITÉS D'AFFECTATION AU LYCÉE JEAN PERRIN – SEPTEMBRE 2021**

---

### **2<sup>NDE</sup> → 1<sup>ère</sup> STI2D / STL**

[http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/ens\\_gt/bac\\_sti2d.html](http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/ens_gt/bac_sti2d.html)

[http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/ens\\_gt/bac\\_stl.html](http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/ens_gt/bac_stl.html)

Toutes les démarches d'affectation pour la classe de **1<sup>ère</sup> TECHNOLOGIQUE D'UN LYCÉE PUBLIC** doivent s'effectuer auprès de votre lycée actuel à partir du mois de mai 2021.

Les formalités d'**affectation** pour la classe de **1<sup>ère</sup> STI2D /STL** en lycée public, s'accomplissent juste après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.

La spécialité en STI2D ne sera choisie qu'en classe de Terminale.

Une saisie sur un logiciel d'affectation (AFFELNET) sera réalisée par le secrétariat de votre lycée au cours du mois de juin en fonction de votre choix d'orientation et de la décision du conseil de classe.

#### **Votre seul interlocuteur sera donc votre lycée actuel.**

Aucune démarche n'est à effectuer auprès du Lycée Jean Perrin avant l'affectation officielle (dernière semaine de juin).

Après affectation, il faudra venir accomplir les démarches d'inscription (fin juin / début juillet) selon les modalités qui seront annoncées.

---

### **2<sup>NDE</sup> → 1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE**

Toutes les démarches d'affectation pour la classe de **1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE D'UN LYCEE PUBLIC** doivent s'effectuer auprès de votre lycée actuel à partir du mois de mai 2021 (après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre).

#### **Vous trouverez ci-dessous les modalités de la classe de la 1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE à la rentrée de septembre 2021.**

Afin de constituer le dossier de candidature, vous (ou votre lycée actuel) voudrez bien nous faire parvenir les photocopies de tous les bulletins de 2<sup>nde</sup> + la « Fiche de dialogue pour l'orientation à l'issue de la classe de 2<sup>nde</sup> », ou si cette dernière est dématérialisée la mention du passage en classe de 1<sup>ère</sup> portée sur le dernier bulletin et la décision rendue sur Téléservices.

Seront également précisées les spécialités que vous souhaitez (4 spécialités par ordre de préférence).

Nous ne pourrons vous apporter une réponse définitive que fin juin/début juillet, période à laquelle nous saurons, à l'issue des conseils de classe et des commissions d'appel, l'état des places vacantes.

---

# La série GÉNÉRALE en 1<sup>ère</sup> et Terminale

## Le tronc commun (1<sup>ère</sup>)

- Français (4h00)
- Histoire Géographie (3h00)
- Langues vivantes A et B (4h30)
- EPS (2h00)
- Enseignement scientifique (2h00)
- Enseignement moral et civique (0h30)

## Le tronc commun (Terminale)

- Philosophie (4h00)
- Histoire Géographie (3h00)
- Langues vivantes A et B (4h00)
- EPS (2h00)
- Enseignement scientifique (2h00)
- Enseignement moral et civique (0h30)

## Les enseignements de spécialité offerts au choix des élèves au lycée Jean PERRIN (liste sous réserve de modifications)

- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

**Les élèves choisissent 3 enseignements de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> à raison de 4h00 chacun soit 12h00 au total. Ils en conservent 2 en classe de Terminale à raison de 6h00 chacun soit 12h00 au total.**